

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 8
- votants : 14
- ayant donné procuration : 6
- absents excusés : 6
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :
24/02/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter le devis de L'entreprise Sciences environnement pour réaliser une analyse sur l'eau potable et les micropolluants (PFAS)

Séance du 28/02/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL), Marie-Thérèse CRETTIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Michelle HOUSER (procuration Remi JEANNINGROS).

Absents :

Démission : Alain KIBLER

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue du diagnostic de notre réseau d'eau potable, réalisé dans le cadre du schéma directeur de l'eau, nous devons réalisés une analyse sur l'eau potable distribuée sur le territoire de la commune, afin de déterminer la présence ou non de polluants éternels (PFAS).

L'entreprise Sciences Environnement propose de réaliser cette prestation de prélèvement et d'analyse pour 1 229,11 euros HT.
le conseil donne son accord par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 28 février 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, Claude CURIE, Maire

